

Département de l'Aude
Canton de LEZIGNAN-CORBIERES
Commune de LEZIGNAN-CORBIERES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

**ARRÊTE DU MAIRE****PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE  
DU JARDIN PUBLIC « VICTOR HUGO »**

Le Maire de la Ville de Lézignan-Corbières,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants,  
VU l'arrêté municipal en date du 13 août 1902,  
VU l'arrêté municipal n° 2021-135 en date du 25 janvier 2021, portant réglementation générale du jardin public « Victor Hugo »,  
VU les travaux de rénovation du bassin du jardin public,

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité, d'interdire l'accès du jardin public aux usagers pendant la durée de ces travaux,

**ARRÊTE****Article 1<sup>er</sup> :**

Pour permettre les travaux de rénovation du bassin du jardin public « Victor Hugo », le jardin public sera fermé du mardi 27 septembre au vendredi 21 octobre 2022, et interdit au public pendant toute la durée des travaux.

**Article 2 :**

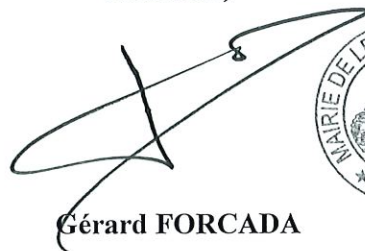
Les services techniques de la ville se chargeront de mettre en place une signalisation adéquate pour prévenir les usagers.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le Chef de la police Municipale et le Responsable des Services Techniques de la Ville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 28 septembre 2022

Le Maire,

  
Gérard FORCADA

